



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protections phoniques aux abords des autoroutes A4 et A86

Question écrite n° 11160

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la nécessité d'accélérer le déploiement des protections phoniques aux abords des autoroutes A4 et A86 dans le Val-de-Marne. Ce dernier a en effet été alerté par de nombreux habitants de sa circonscription sur les nuisances subies à proximité de ces autoroutes, singulièrement dans les quartiers à proximité du pont de Nogent-sur-Marne ainsi que sur l'Île de Beauté. Il lui demande si le Gouvernement envisage de relever les crédits nécessaires à cette fin dans la loi de finances pour 2024.

Texte de la réponse

L'État porte plusieurs projets de réduction des nuisances sonores dans le département du Val de Marne aux abords des autoroutes A4 et A86. Plusieurs écrans acoustiques ont d'ores et déjà été financés par l'État et mis en place, notamment à Créteil, Maisons-Alfort et Saint-Maurice, ainsi que dans le cadre de l'opération de réaménagement du pont de Nogent et de ses accès. Dans certains cas, des travaux d'isolation de façades ont également été réalisés là où la mise en place de protection collective s'avérait insuffisante. Au niveau des viaducs franchissant la Marne à hauteur de l'échangeur A4/A86, des études sont en cours pour définir la meilleure solution de protection pour les riverains. Par ailleurs, des opérations sont en cours pour l'entretien et le remplacement des écrans acoustiques endommagés sur l'autoroute A4 à hauteur du viaduc de Joinville-le-Pont et de l'échangeur de Saint-Maurice entre les autoroutes A4 et A86. De manière générale, en dehors du cadre des contrats de plan État-Région, dont les volets routiers font actuellement l'objet de négociations, l'État réserve un montant de 200 M€ au niveau national sur la période 2023-2027 pour l'adaptation et la modernisation du réseau routier national non concédé. Ces crédits permettront entre autres de financer des projets visant à réduire les nuisances sonores pour les riverains des axes du réseau routier national. La priorité sera accordée aux secteurs les plus touchés par le bruit, notamment au regard de la concentration des bâtiments répondant aux critères de points noirs du bruit.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11160

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7878

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10574